

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

19 heures 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMTE.

PRÉSENTS : Mesdames BRACHET, GENDROT, DE OLIVEIRA, LEHMANN, DULIZE, FULBAT, TIVAN et PELLETIER ;
Messieurs PARET, BOSSERT, et DESARMENIEN.

EXCUSÉS : Mesdames SOLAY, PERNIN, AKTAS-LEROUX et COLIN :
Monsieur GUYOT.

PROCURATIONS : Madame SOLAY à Madame GENDROT
Madame COLIN à Madame BRACHET

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 21 mai 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection d'un vice-président et d'un vice-président délégué

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit élire en son sein, un vice-président qui en l'absence du Président du CCAS, présidera les séances. La désignation d'un vice-président délégué au sein du CCAS est une évolution introduite par l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « 3DS ».

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer, à l'unanimité, pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret pour ces désignations en application de l'article L. 2121- 21.2° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il convient de procéder à l'élection du Vice-Président et du Vice-Président délégué.

Monsieur le Président propose :

- Madame Nathalie BRACHET pour la Vice-Présidence ;

Aucune autre candidature n'étant proposée, les membres du Conseil d'Administration, procèdent à l'élection du Vice-Président, à bulletins secret ;

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés : 14

Madame Nathalie BRACHET est élue au titre de Vice-Président du C.C.A.S à la majorité par treize voix pour et un bulletin blanc.

- Madame Stéphanie GENDROT pour la Vice-Présidence déléguée.

Aucune autre candidature n'étant proposée, les membres du Conseil d'Administration, procèdent à l'élection du Vice-Président délégué, à bulletins secret ;

- Nombre de votants : 12

- Suffrages exprimés : 14

Madame GENDROT est élue au titre de Vice-Président délégué du C.C.A.S à la majorité par onze voix pour et trois bulletins blancs.



Pour extrait conforme,
Monsieur Le Président,

Patrick COMTE

Acte à classer

20260527_01

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-05T11-06-00.00 (MI270244224)

Identifiant unique de l'acte : 025-262506405-20260527-20260527_01-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Élection d'un vice-président
et d'un vice-président délégué

Date de décision : 27/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. Du maire ou du président aux adjoints, vice-présidents ou autres conseillers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 1 - ADMINISTRATION GENERALE - **Multicanal :** Non
Élection du VP.PDF

Classer

Annuler

Préparé Date **05/06/26 à 11:06** Par **JEBRANI Eleonore**

Transmis Date **05/06/26 à 11:06** Par **JEBRANI Eleonore**

Accusé de réception Date **05/06/26 à 11:13**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

19 heures 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMTE.

PRÉSENTS : Mesdames BRACHET, GENDROT, DE OLIVEIRA, LEHMANN, DULIZE, FULBAT, TIVAN et PELLETIER ;
Messieurs PARET, BOSSERT, et DESARMENIEN.

EXCUSÉS : Mesdames SOLAY, PERNIN, AKTAS-LEROUX et COLIN ;
Monsieur GUYOT.

PROCURATIONS : Madame SOLAY à Madame GENDROT
Madame COLIN à Madame BRACHET

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 21 mai 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégation de pouvoir au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Pontarlier a une compétence générale et de principe pour régler les affaires du CCAS.

Toutefois, l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par décret n°2023-632 du 20 juillet 2023, autorise le Conseil d'Administration à déléguer un certain nombre de ses pouvoirs au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué du CCAS dans les matières suivantes :

1 – Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration, à savoir délivrer différentes formes de prestations en matière d'aide financières : secours d'urgence (espèces ou mandats), chèques d'accompagnement personnalisé (hygiène et alimentation), prise en charge de factures, prêts remboursables, transport, nuitée d'hôtel.

- 2 – Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics.
- 3 – Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4 – Conclusion de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.
- 5 – Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère.
- 6 – Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 7 – Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration, à savoir en première instance, appel, cassation, et devant les juridictions administratives, civiles, pénales et financières.
- 8 - Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2

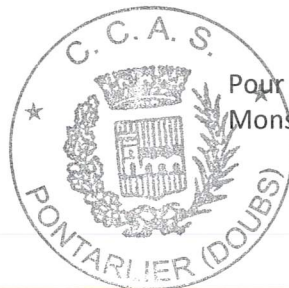
Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Délèguent les pouvoirs énoncés ci-dessus au Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué du C.C.A.S. de Pontarlier (en cas d'absence ou d'empêchement du Président). Le Président ou le Vice-Président devront informer les membres du Conseil d'Administration des décisions.



Pour extrait conforme,
Monsieur le Président,

Patrick COMTE

Acte à classer

20260527_02

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-05T11-18-35.00 (MI270245125)**Identifiant unique de l'acte :** 025-262506405-20260527-20260527_02-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Délégation de pouvoir au
Président, au Vice-Président et au Vice-Président délégué**Date de décision :** 27/05/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

5. Institutions et vie politique

5.4. Delegation de fonctions

5.4.2. Du maire ou du président aux adjoints, vice-présidents ou autres conseillers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2 - ADMINISTRATION GENERALE - **Multicanal :** Non
Délégation de pouvoir au Président,
VP et VP délégué.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/26 à 11:18

Par JEBRANI Eleonore**Transmis**

Date 05/06/26 à 11:18

Par JEBRANI Eleonore**Accusé de réception**

Date 05/06/26 à 11:25

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

19 heures 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMTE.

PRÉSENTS : Mesdames BRACHET, GENDROT, DE OLIVEIRA, LEHMANN, DULIZE, FULBAT, TIVAN et PELLETIER ;
Messieurs PARET, BOSSERT, et DESARMENIEN.

EXCUSÉS : Mesdames SOLAY, PERNIN, AKTAS-LEROUX et COLIN ;
Monsieur GUYOT.

PROCURATIONS : Madame SOLAY à Madame GENDROT
Madame COLIN à Madame BRACHET

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 21 mai 2026

ADMINISTRATION GENERALE - Commission d'Appels d'Offres – Election des représentants du Conseil d'Administration

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3 500 habitants :

- du Président ou de son représentant ;
- de deux membres titulaires et deux suppléants du Conseil d'Administration, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur une même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Aussi, il est proposé la création d'une Commission d'Appel d'Offres et l'élection de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer, à l'unanimité, pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret pour ces désignations en application de l'article L. 2121-21.2° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vue les candidatures proposées :

- Madame Nathalie BRACHET et Monsieur Fabien PARET pour les membres titulaires ;
- Madame Gaëlle LEHMANN et Monsieur Nicolas BOSSERT pour les membres suppléants.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuvent la création d'une Commission d'Appel d'Offre ;
- Acceptent à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres selon, les dispositions de l'article L 2121-21.2 du code Général des Collectivités Territoriales ;
- Désignent les membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions sus-énoncées, soit :
 - Madame Nathalie BRACHET et Monsieur Fabien PARET pour les membres titulaires ;
 - Madame Gaëlle LEHMANN et Monsieur Nicolas BOSSERT pour les membres suppléants.



Pour extraire conforme,

Monsieur le Président,

Patrick COMTE

Acte à classer

20260527_03

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-05T11-11-25.00 (MI270244686)

Identifiant unique de l'acte : 025-262506405-20260527-20260527_03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Commission d'Appels d'Offres
- Élection des représentants du Conseil d'Administration

Date de décision : 27/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.2. Commission permanente / Bureau

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 3 - ADMINISTRATION GENERALE - Multicanal : Non
Commission d'appel d'offres -
Elections des représntatns du
CA.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/26 à 11:11

Par **JEBRANI Eleonore**

Transmis

Date 05/06/26 à 11:11

Par **JEBRANI Eleonore**

Accusé de réception

Date 05/06/26 à 11:17

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

19 heures 00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMTE.

PRÉSENTS : Mesdames BRACHET, GENDROT, DE OLIVEIRA, LEHMANN, DULIZE, FULBAT, TIVAN et PELLETIER ;
Messieurs PARET, BOSSERT, et DESARMENIEN.

EXCUSÉS : Mesdames SOLAY, PERNIN, AKTAS-LEROUX et COLIN ;
Monsieur GUYOT.

PROCURATIONS : Madame SOLAY à Madame GENDROT
Madame COLIN à Madame BRACHET

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12 – votants : 14

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 21 mai 2026

ADMINISTRATION GENERALE - Mise en place de groupes de travail associant agents et élus

Contexte

Dans le cadre de la dynamique engagée au sein du CCAS, il apparaît nécessaire de renforcer les espaces de réflexion collective associant les élus et les professionnels autour des grandes politiques sociales portées par l'établissement.

La mise en place de groupes de travail thématiques répond à plusieurs objectifs :

- favoriser la transversalité entre les services ;
- renforcer la participation des agents à la construction des projets ;
- partager une vision commune des priorités du CCAS ;
- développer des réponses adaptées aux besoins des habitants ;
- soutenir une dynamique d'amélioration continue du service public social local.

Ces groupes constituent des espaces de concertation, de proposition et d'innovation au service des orientations du Conseil d'Administration.

Présentation des groupes de travail

Groupe 1 : « Stratégie et Communication »

Ce groupe a vocation à travailler sur la **définition des orientations stratégiques du CCAS** ainsi que sur la **valorisation** et la **lisibilité** des actions menées auprès des habitants, des partenaires et des institutions.

Thématiques abordées	Enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ réflexion sur les orientations stratégiques du CCAS ; ⇒ amélioration de la communication interne ; ⇒ développement de la communication externe ; ⇒ valorisation des actions et projets ; ⇒ développement des partenariats ; ⇒ réflexion autour de l'identité et de l'image du CCAS. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ renforcer la visibilité du CCAS sur le territoire ; ⇒ améliorer la circulation de l'information ; ⇒ favoriser une culture commune entre élus et agents ; ⇒ accompagner les évolutions institutionnelles et organisationnelles.

Groupe 2 « Petite Enfance »

Ce groupe vise à conduire une **réflexion globale** autour du **jeune enfant**, de **l'accompagnement des familles** et de **l'évolution des besoins** du territoire.

Thématiques abordées	Enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ qualité de l'accueil et bien-être de l'enfant ; ⇒ accompagnement à la parentalité ; ⇒ adaptation de l'offre d'accueil ; ⇒ attractivité des métiers de la petite enfance ; ⇒ projets pédagogiques et éducatifs ; ⇒ inclusion et accueil des enfants à besoins spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ garantir un accueil de qualité ; ⇒ répondre aux besoins évolutifs des familles ; ⇒ soutenir les équipes professionnelles ; ⇒ maintenir une offre adaptée et accessible.

Groupe 3 « Actions Sociales et Solidaires »

Ce groupe a pour mission de **renforcer les actions de solidarité** et **d'accompagnement social** conduites par le CCAS en faveur des **publics fragilisés**.

Thématiques abordées	Enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ lutte contre la précarité ⇒ accès aux droits ⇒ prévention de l'isolement ⇒ accompagnement social de proximité ⇒ coordination partenariale ⇒ développement d'actions collectives et solidaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ renforcer le repérage des situations de fragilité ⇒ favoriser l'accès aux dispositifs d'aide ⇒ soutenir les initiatives locales de solidarité ⇒ développer des réponses adaptées aux besoins sociaux émergents.

Groupe 4 « Actions Seniors »

Ce groupe a pour vocation de **participer à la construction d'une politique seniors** favorisant le **bien-vieillir** et le **maintien du lien social**.

Thématiques abordées	Enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none">⇒ prévention de l'isolement ;⇒ animation et participation sociale ;⇒ prévention santé et autonomie ;⇒ habitat et parcours résidentiel ;⇒ actions intergénérationnelles ;⇒ accompagnement du vieillissement.	<ul style="list-style-type: none">⇒ favoriser le maintien de l'autonomie ;⇒ renforcer la place des seniors dans la vie locale ;⇒ développer des actions de prévention ;⇒ anticiper les évolutions démographiques du territoire.

Modalités de fonctionnement

Les groupes de travail seront composés d'élus et d'agents volontaires ou désignés selon les thématiques concernées.

Leur fonctionnement reposera sur :

- des réunions régulières ;
- l'élaboration de propositions et plans d'actions ;
- une démarche participative et transversale ;
- des restitutions régulières auprès du Conseil d'Administration.

Chaque groupe pourra mobiliser, selon les besoins, des partenaires institutionnels ou associatifs afin d'enrichir les réflexions conduites.

Perspectives

La création de ces groupes de travail constitue un levier important pour :

- renforcer la coopération entre élus et professionnels ;
- favoriser l'innovation sociale ;
- adapter les politiques publiques sociales aux besoins du territoire ;
- soutenir la qualité du service rendu aux habitants.

Cette démarche participative permettra également de consolider la dynamique collective engagée au sein du CCAS et de donner davantage de lisibilité aux actions menées.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- valident la création des quatre groupes de travail thématiques ;
 - autorisent leur mise en œuvre selon les modalités présentées ci-dessus ;
- de permettre l'association des agents, élus et partenaires concernés aux travaux engagés.



Pour extrait conforme,
Monsieur le Président,

Patrick COMTE

Acte à classer

20260527_04

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-05T11-13-10.00 (MI270244721)

Identifiant unique de l'acte : 025-262506405-20260527-20260527_04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Mise en place de groupes
de travail associant agents et élus

Date de décision : 27/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : 4 - ADMINISTRATION GENERALE - **Multicanal :** Non
Création de groupe de travail.PDF

Classer

Annuler

Préparé Date 05/06/26 à 11:13 Par **JEBRANI Eleonore**

Transmis Date 05/06/26 à 11:13 Par **JEBRANI Eleonore**

Accusé de réception Date 05/06/26 à 11:19

